Accompagnement Negawatt
pour les actions de performances environnementales
des membres de 2050Today

CONCEPT & MODALITES

Conformément à la Convention établie entre 2050Today et SIG (Services industriels de Genève), toute institution membre de 2050Today et signataire de la Charte de décarbonation a la possibilité de demander un Accompagnement Negawatt mis à disposition par SIG au travers du Programme Eco21 pour les actions de performances environnementales.

De manière à bénéficier de ce soutien, le membre est invité à remplir le formulaire de Demande d'accompagnement.

SIG est une entreprise autonome de droit public ayant son siège à Genève et dont la mission est de fournir à Genève l'eau, le gaz, l'électricité et de l'énergie thermique, traiter les déchets, évacuer et traiter les eaux usées, ainsi que de fournir des prestations et des services en matière de télécommunications.

Le Programme éco21 de SIG a pour but de contribuer à atteindre les objectifs de la politique énergétique cantonale et d'amplifier le déploiement de la transition environnementale à Genève.

Dans ce contexte, SIG-éco21 propose aux membres de 2050Today un Accompagnement Negawatt pour faciliter la mise en œuvre d'actions visant à améliorer leur performance énergétique et environnementale et ainsi atteindre les objectifs de décarbonation qu'ils se sont fixés conformément à l'Accord de Paris

ACCOMPAGNEMENT

Le programme d'Accompagnement Negawatt offre aux membres de 2050Today la possibilité de :

- Elaborer, suivre leurs stratégies en efficience énergétique et bénéficier des soutiens financiers de SIG-éco21 associés notamment aux économies électriques et aux diminutions des émissions de CO2 relevant de Negawatt ;
- Elaborer et suivre leur stratégie en faveur de la réduction des déchets ainsi que favoriser le développement de l'économie circulaire ;
- Inclure toute action d'efficience non expressément mentionnée dans le Programme d'Accompagnement Negawatt et qui vise à améliorer l'impact environnemental actuel et futur.

- La participation au Programme d'Accompagnement Negawatt n'implique pas de coûts ni d'obligation légale.
- Les principes et modalités de fonctionnement de l'Accompagnement Negawatt sont disponibles sur le site internet de SIG

https://ww2.sig-ge.ch/entreprises/optimisation-energetique-et-environnementale/documentation-eco21

ENGAGEMENT SIG

SIG s'engage à mettre en œuvre l'Accompagnement Negawatt adapté aux membres de 2050Today et à proposer des aides financières en fonctions des actions réalisées.

SIG soutient les actions qui entrent dans le champ d'application de l'Accompagnement Negawatt de la manière suivante :

- Pour chaque kWh électrique économisé, le montant du soutien financier SIG-éco21 dépend des choix individuels des Membres pour leur approvisionnement en énergies. Les niveaux d'engagement et soutiens financiers y associés sont disponibles sur le site internet de SIG.
- Pour une diminution d'émission de CO_2 à la suite d'une action de performance environnementale (APE), SIG éco21, proposera un contrat de rachat des tonnes de CO_2 évitées.
- Pour l'Accompagnement « Déchets & Economie circulaire » SIG propose un accompagnement technique, incluant des filières existantes ou développées par SIG-éco21.
- Pour toute autre action d'efficience non expressément mentionnée dans le Programme Negawatt et provenant d'une solution SIG-éco21 qui vise à améliorer l'impact environnemental actuel et futur des Membres, SIG proposera un mode d'accompagnement et d'encouragement adapté.
- Le montant du soutien financier de SIG-éco21 est publié sur le site internet de SIG. Le montant applicable est celui qui est validé au moment du paiement du soutien financier par SIG-éco21.
- SIG s'engage à communiquer aux Membres concernés tout changement relatif aux personnes impliquées dans cet Accompagnement.

COOPERATION AVEC SIG

- Conformément à la Charte 2050Today, 2050Today ou le Membre communiquera les données nécessaires et utiles dans le cadre de l'Accompagnement, par exemple : consommations d'énergie, volume de déchets générés, etc…
- Certains accompagnements ou solutions techniques peuvent nécessiter, avec l'accord préalable du Membre concerné, de recourir à des tiers. Le Membre collaborera avec ceux-ci dans le cadre de l'Accompagnement et informera SIG-éco21 en cas de dysfonctionnement.
- Le Membre communiquera à SIG-éco21 tout changement relatif aux personnes impliquées dans l'Accompagnement.

DUREE

La durée de l'Accompagnement est initialement de trois ans. A son terme, l'Accompagnement se renouvelle tacitement pour des périodes successives de douze mois, tant qu'il n'est pas dénoncé avec un préavis de trois mois pour la fin de mois par le Membre accompagné.

Formulaire de Demande d'Accompagnement Negawatt

Institution : .....

Nom et prénom de la personne de contact : .....

Adresse e-mail : .....

Téléphone : .....

Date d'adhésion à la Charte 2050Today : .....

L'institution susmentionnée demande à bénéficier de l'Accompagnement Negawatt selon les conditions spécifiques accordées aux Membres de 2050Today par SIG.

Pour la prise en compte des actions de performance environnementales dans le plan d'action 2050Today, l'institution requérante autorise 2050Today à un accès à ses données transmises pour l'Accompagnement Negawatt sur les outils Eco21.

Fait à : ..... Le : .....

Signature : .....

Nom et Prénom : ..... Fonction : .....

Prière de transmettre cette demande à 2050Today : contact@2050today.org

Pour une information directe par SIG, vous pouvez contacter :

Patrice Pequignot, Responsable Accompagnement Négawatt

Email : patrice.pequignot@sig-ge.ch